

## **Note du Groupe Multipartite (GMP) : Exigence 2.1 : Cadre juridique et fiscalité**

La Norme ITIE 2019 exige que les pays mettant en œuvre l'ITIE fassent une description du cadre juridique et de la fiscalité applicables aux industries extractives. Elle ajoute que l'information fournie doit comporter une description succincte du régime fiscal applicable, dont le niveau des dotations fiscales s'il y a lieu, des lois et de la réglementation relatives à la matière, des différents types de contrats et de licences qui régissent les activités d'exploration et d'exploitation du pétrole, du gaz et des minéraux et des explications sur le rôle et les responsabilités des entités de l'État concernées.

Pour ce qui est du cadre juridique et de la fiscalité, le Groupe Multipartite (GMP) de la Mauritanie estime que les rapports ITIE fournissent une description claire, détaillée et mise à jour de tous les aspects demandés. Le Groupe Multipartite renvoie le public à une note explicative et exhaustive sur le cadre juridique et le régime fiscal disponible sur le site de l'ITIE